

Je dépense + que mon 0.7%, je suis donc régulièrement en excédent*

1^{ère} Phase : Budgétisation de mon plan de formation

- Calculer mon 0.7% : c'est 0.7% du montant de ma masse salariale brute annuelle
- J'intègre les 400 000F annuels du FIAF comme potentiel de dépense supplémentaire
- *Donc si j'ai 8 000 000 XPF de masse salariale brute j'ai 560 000F de 0,7%. Mon budget annuel est potentiellement de 960 000F (560 000+400 000)*

2^{ème} Phase : Construction de mon plan de formation

- Je collecte, j'observe et j'analyse les besoins formations de mes salarié(e)s. Je vise la montée en compétences comme moyen de soutenir mon activité et ma stratégie, mais aussi de fidéliser mes salarié(e)s
- Je fais deviser mes besoins auprès des prestataires de formation de la place
- J'organise et priorise mon plan de formation selon mon budget et mes objectifs
- Je le valide et le présente pour validation à mon CE (obligation réglementaire pour les plus de 50 salarié(e)s)

3^{ème} phase : Mise en œuvre et suivi de mon plan de formation

- Je mets en œuvre mon plan de formation et collecte les éléments obligatoires et nécessaires à ma déclaration annuelle

Quels services du FIAF ?

L'enveloppe mutualisée du FIAF :

J'utilise mes 400 000F de financement annuel, disponible entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

La programmation du FIAF :

Je me tiens informé(e) des actions de formation de la programmation FIAF → ce sont des places financées à 100%

→ Je consulte la programmation [en cliquant ici](#)

→ Je m'inscris à la newsletter hebdomadaire du FIAF : contact@fiaf.nc

Je peux être à l'initiative d'un projet FIAF

- Je remplis un appel projet du FIAF si j'ai un besoin particulier partagé avec d'autres employeurs du territoire

→ Je trouve l'appel à projet [en cliquant ici](#)

A retenir

- **Ne pas verser tout ou partie de votre obligation annuelle au FIAF.**

En effet le FIAF déduit 8% de frais de gestion pour l'accompagnement à la dépense. Cela vous ferait perdre du budget.

→ **Une exception** : un doute sur l'éligibilité d'une formation que vous souhaitez mettre en place : faite une demande de financement, le FIAF vous accompagne !

- **Vous pouvez déduire de votre obligation votre excédent¹ sur 3 années civiles**

Cela signifie que vous dépensez moins que le montant de votre obligation. Cela peut même correspondre à la totalité de votre obligation.

→ **Par exemple** : votre 0.7% est de 560 000F vous avez dépensé en 2020 760 000F vous avez donc 200 000F d'excédent déductible du montant de votre 0.7% de 2021, 2022 ou 2023.

Plusieurs solutions :

- *Soit vous déduisez tout en 2021*
- *Soit vous répartissez la déduction des 200 000F sur 2 ou 3 années*

- **Vous pouvez utiliser la programmation du FIAF**

Vous offrez un panel plus large de formations pour le même budget formation.

En effet les formations de la programmation sont préfinancées. Cela s'ajoute à votre 0.7% et à votre enveloppe de 400 000F.

Le « truc » du FIAF : pensez avant tout aux besoins de votre entreprise et de vos salarié(e)s. Pensez la montée en compétences comme un **investissement** et donnez la priorité à vos **objectifs**. Les solutions de financement viennent ensuite soutenir vos projets, pas l'inverse ! La formation professionnelle continue est un outil de **développement**, pas un outil comptable !

¹ Définition disponible dans la fiche 1